

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

ARRÊTÉ DE CHARGE DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°02/2022 du 9 mai 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} juin 2021, chargeant monsieur Christian Lopez, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, des fonctions de chef de service enfance famille, à la maison du Département solidarité de l'Arrageois - site d'Arras - Sud, à compter de cette date,

Vu la note interne en date du 26 août 2022 portant changement d'affectation de monsieur Christian Lopez, conseiller socio-éducatif, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – site de Lillers, en qualité de chef de service enfance famille, à compter du 1^{er} septembre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin à compter du 1^{er} septembre 2022 aux fonctions exercées par monsieur Christian Lopez, conseiller socio-éducatif, en qualité de chef de service enfance famille, à la maison du Département solidarité de l'Arrageois - site d'Arras -Sud.

Article 2 :

À compter du 1^{er} septembre 2022, monsieur Christian Lopez, conseiller socio-éducatif, est chargé des fonctions de chef de service enfance famille, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – site de Lillers.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 20 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEROY